

1.

HABITER

AUTREMENT

**NI EN LOGEMENT INDIVIDUEL
NI EN INSTITUTION**



Il existe aujourd'hui une diversité d'habitats plus ou moins collectifs qui tentent de concilier la sécurisation qu'offre la vie en collectivité et l'indépendance d'un logement individuel.

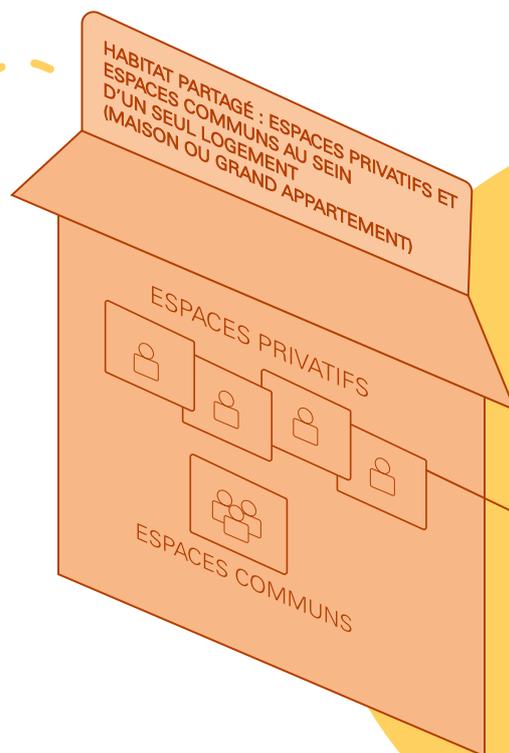
Parfois désignés sous les termes « **habitat intermédiaire** » (entre l'institution et le domicile privé) ou encore « **habitat alternatif** » (alternative au logement conventionnel, ni institution, ni domicile), une **terminologie multiple reflète l'existence d'un panel de solutions variées.**



Ces différentes offres se rejoignent dans la volonté de déployer et d'assembler une palette de réponses permettant de couvrir les attentes et besoins des personnes concernées, en mettant l'accent sur un **lieu de vie librement choisi**. Elles s'inscrivent dans le contexte d'un secteur en pleine recomposition.

L'HABITAT PARTAGÉ

Il se caractérise par des **espaces privatifs** (chambres a minima) **et des espaces communs** (cuisine, salle à manger, salon, etc.) **au sein d'un seul logement**. Il peut s'agir de colocations en appartement ou encore de maisons partagées.



L'HABITAT REGROUPÉ

C'est un ensemble de logements indépendants qui peut prendre la forme de **maisons** (comme dans le béguinage) ou d'**appartements regroupés géographiquement**.

Des espaces communs peuvent être mis à disposition des habitants pour l'animation de la vie sociale et des activités collectives, comme une cuisine partagée, une salle de convivialité, un espace restauration, des jardins partagés, etc. Les espaces communs sont facultatifs et varient selon les projets.

Certaines collectivités locales, souvent en lien avec des bailleurs sociaux, proposent ce modèle pour permettre aux habitants de rester sur leur territoire en cas de nécessité de déménagement vers un logement plus adapté.

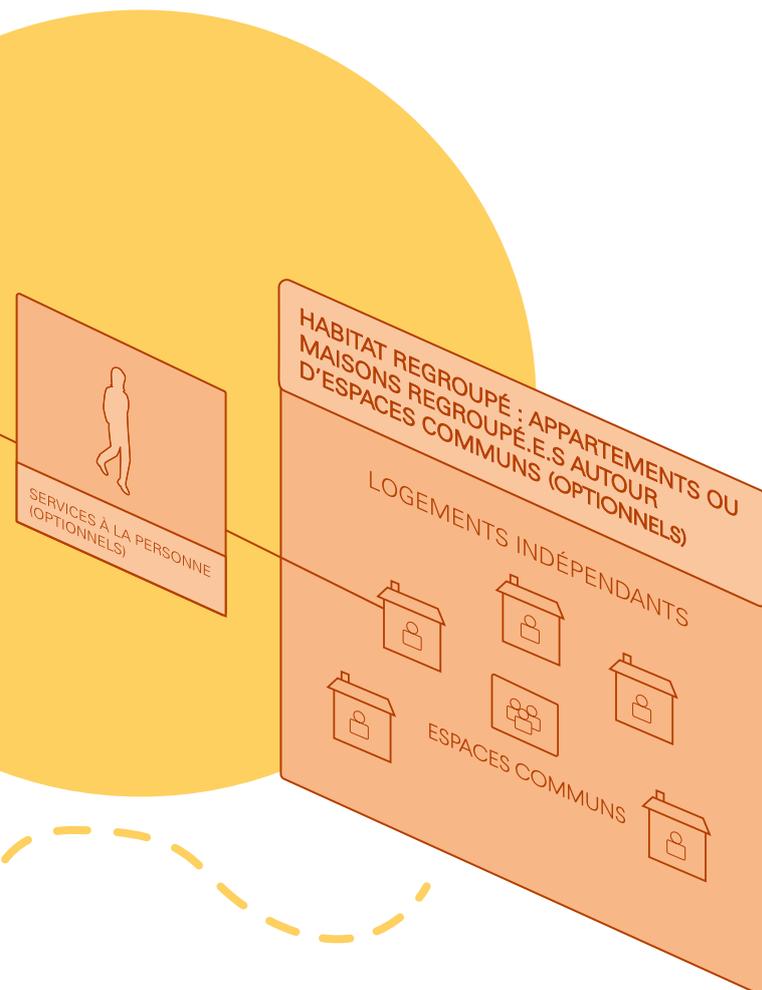
Ce type d'initiative peut également être porté par des structures privées.

L'HABITAT INTERGÉNÉRATIONNEL

Il s'agit d'un ensemble de logements conçus pour accueillir différentes générations (étudiants, familles, personnes âgées). Chaque habitant dispose d'un logement privatif, et peut partager des lieux de vie mutualisés permettant de favoriser le « vivre ensemble ».

L'HABITAT PARTICIPATIF¹

Il consiste à former un groupe d'habitants qui ont le souhait de vivre ensemble et de concevoir leur projet d'habitat sur mesure pour répondre aux besoins et aux aspirations de chacun. C'est un mode de vie qui favorise les espaces partagés et communautaires, même si des logements privés peuvent être proposés. Chaque habitant est un acteur majeur de ce type d'habitat.



Les béguinages sont une forme d'habitat regroupé. Ils se composent de petits ensembles de logements indépendants associés à des espaces communs partagés (salle polyvalente, salon/bibliothèque, espaces verts). Résidences à taille humaine, les béguinages sont implantés en ville ou dans des quartiers vivants, afin de faciliter la vie quotidienne (alimentation, transport en commun, soins...).

L'HABITAT INCLUSIF

C'est une notion transverse qui peut prendre la forme de ces différents types d'habitats.

Défini au sein du Code de l'Action Sociale et des Familles depuis la loi ELAN de novembre 2018, l'habitat inclusif est un mode d'habitation partagé par des personnes âgées et/ou en situation de handicap, entre elles ou avec d'autres personnes.

Il peut par exemple prendre la forme d'un habitat regroupé ou d'un habitat partagé, avec un accès à des espaces communs qui permettent la réalisation d'un projet de vie sociale et partagée.

Dans le rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom de juin 2020, « Demain, Je pourrai choisir d'habiter avec vous ! », l'habitat inclusif - et toutes les formes d'habitat qui répondent à ses critères - est désigné sous la terminologie « habitat API » pour habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale.

¹ L'habitat participatif est défini dans l'Article L.200-1 du Code de la construction et de l'habitation

DANS CE KIT, VOUS TROUVEREZ...



6 FICHES PROJET

FICHE 1

Habiter autrement : ni en logement individuel, ni en institution

FICHE 2

L'habitat inclusif : repères réglementaires

FICHE 3

Quel rôle pour le porteur de projet d'habitat inclusif ?

FICHE 4

Quelle ingénierie de projet pour l'habitat inclusif ?

FICHE 5

Quels montages pour les projets d'habitat inclusif ?

FICHE 6

Check-list – Projet d'habitat inclusif : avant de se lancer

